

MAIRIE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPALNANCRAS  
17600Nombres de Conseillers :

N°1/5/2026

En exercice : 15

Présents : 13

Absents : 2

L'an deux mil vingt-six le trente avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-deux avril 2026, s'est réuni à la Mairie, en session extraordinaire, sous la Présidence de M David RAFFÉ, Maire de la Commune.

Votant : 15 **PRESENTS :** Mmes ENTEM C, MERLAUD S, MONTUS A, ROTHER C  
MICHAUD A, CORBINEAU P

Pour : 15 MM DURAND L, RAFFE D, POULARD O, GRANDE G, GRENON B, MAGNY A,  
CAPPELLA B

Contre : 0 **ABSENTS EXCUSES :** Mme ROGER C, M BAYLE Q  
Mme ROGER C a donné pouvoir à M RAFFÉ D  
M BAYLE Q a donné pouvoir à M GRENON B

Abstention : 0 **SECRETAIRE DE SEANCE :** ENTEM C  
**DATE DE PUBLICATION :** 06 mai 2026

**OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025 -BUDGET ANNEXE LOCAUX  
COMMERCIAUX**

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M57,

**APRÈS**, avoir approuvé, le 10 mars 2026 le compte financier unique 2025 qui présente un excédent de fonctionnement de 47 828,97€.

**CONSTATANT** que ledit compte administratif fait apparaître un solde d'exécution positif de la section d'investissement s'élevant à 16 096,53 €,

**Vu** l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2025,

**CONSIDÉRANT** les besoins recensés pour l'exercice 2026,

**Décide**, à l'unanimité, sur proposition de Monsieur le Maire, d'affecter au budget annexe Locaux Commerciaux le résultat comme suit :

- Report en section de fonctionnement : 47 828,97€  
(ligne 002 en recettes)
- Report en section d'investissement : 16 096,53€  
(ligne 001 en recettes)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Tous les Conseillers municipaux ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
David RAFFÉ

La secrétaire de séance,  
Christine ENTEM

<b>TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>
Sous le N° 017-211702550-20260430
<b>Accusé de Réception Préfecture</b>
Reçu le : / / 2026



*[Signature]*

MAIRIE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPALNANCRAS  
17600Nombres de Conseillers :

N°2/5/2026

En exercice : 15  
Présents : 13  
Absents : 2

L'an deux mil vingt-six, le trente avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 avril 2026, s'est réuni à la Mairie, en session extraordinaire, sous la Présidence de M David RAFFÉ, Maire de la Commune.

Votant : 15  
Pour : 15  
contre : 0**PRESENTS :** Mmes ENTEM C, MERLAUD S, MONTUS A  
ROTHER C, CORBINEAU P, MICHAUD A  
MM DURAND L, RAFFE D, POULARD O, GRANDE G, GRENON B, MAGNY A, CAPPELLA B

Abstention : 0

**ABSENTS EXCUSES :** Mme ROGER C et M BAYLE Q  
Mme ROGER C a donné pouvoir à M RAFFÉ D,  
M BAYLE Q a donné pouvoir à M GRENON B  
**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme ENTEM C  
**DATE DE PUBLICATION :** 06 mai 2026**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026-BUDGET ANNEXE LOCAUX COMMERCIAUX**VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Monsieur Le Maire expose le contenu du budget annexe Locaux Commerciaux*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***VOTE** le budget primitif 2026 du budget annexe Locaux Commerciaux, en équilibre réel chapitre par chapitre, qui s'élève, tant en recettes qu'en dépenses aux montants suivants :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	60 679,29€	60 679,29 €
Investissement	16 429,86 €	16 429,86 €
<b>TOTAL</b>	<b>77 109,15 €</b>	<b>77 109,15 €</b>

**PRÉCISE** que le budget de l'exercice a été établi en conformité avec la nomenclature M57.Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Tous les Conseillers municipaux ont signé au registre.Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,  
David RAFFÉLa secrétaire de séance  
Christine ENTEM

<b>TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>
Sous le N° 017-211702550-20260430 --
<b>Accusé de Réception Préfecture</b> Reçu le : / / 2026



MAIRIE

NANCRAS  
17600**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombres de Conseillers :**

N°3/5/2026

En exercice : 15  
Présents : 13  
Absents : 2

L'an deux mil vingt-six, le trente avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-deux avril 2026, s'est réuni à la Mairie, en session extraordinaire, sous la Présidence de M David RAFFÉ, Maire de la Commune.

Votant : 15

**PRESENTS :** Mmes ENTEM C, MERLAUD S, MONTUS A  
MICHAUD A, CORBINEAU P, ROTHER C  
MM DURAND L, RAFFE D, POULARD O, GRANDE G, GRENON B, MAGNY A, CAPPELLA B

**ABSENTS EXCUSES :** Mme ROGER C et M BAYLE Q

Pour : 8

Mme ROGER C a donné pouvoir à M RAFFÉ D

Contre : 0

M BAYLE Q a donné pouvoir à M GRENON B

Abstention : 0

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme ENTEM C

**DATE DE PUBLICATION :** 06 mai 2026

**OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025-BUDGET PRINCIPAL LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M57,

**APRÈS,** avoir approuvé, le 10 mars 2026 le compte financier unique 2025 qui présente un excédent de fonctionnement de 752 007,91 €.

**CONSTATANT** que ledit compte administratif fait apparaître un solde d'exécution négatif de la section d'investissement s'élevant à 25 242,17 €,

**Vu** l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2025,

**CONSIDÉRANT** les besoins recensés pour l'exercice 2026,

**Décide, à l'unanimité,** sur proposition de Monsieur le Maire, d'affecter au budget le résultat comme suit :

- Report en section de fonctionnement : 611 018,18 €  
(ligne 002 en recettes)
- Report en section d'investissement : 25 242,17 €  
(ligne 001 en dépenses)
- Affectation en réserves (1068) : 140 989,73€  
(financement de la section d'investissement)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Tous les Conseillers municipaux ont signé au registre.

<b>TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>
Sous le N° 017-211702550-20260430
<b>Accusé de Réception Préfecture</b> Reçu le : / / 2026



Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
David RAFFÉ

La secrétaire de séance,  
Christine ENTEM

**MAIRIE****EXTRAIT****DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****NANCRAS  
17600****Nombres de Conseillers :****N°4.5/2026**En exercice : 15  
Présents : 13  
Absents : 2

L'an deux mil vingt-six, le trente avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-deux avril, s'est réuni à la Mairie, en session extraordinaire, sous la Présidence de M David RAFFÉ, Maire de la Commune.

Votant : 15

**PRESENTS :** Mmes ENTEM C, MERLAUD S, MONTUS A

Pour : 15

Mme MICHAUD A, ROTHER C, CORBINEAU P

Contre : 0

MM DURAND L, RAFFE D, POULARD O, GRANDE G, GRENON B, MAGNY A, CORBINEAU P

Abstention : 0

**ABSENTS EXCUSES :** Mme ROGER C et M BAYLE Q

Mme ROGER C a donné pouvoir à M RAFFÉ D

M BAYLE Q a donné pouvoir à M GRENON B

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme ENTEM C**DATE DE PUBLICATION :** 06 mai 2026**OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2026 :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-29 ;

Monsieur le Maire propose que la municipalité augmente les taux des impôts communaux en 2026 de 1 %.  
La commission municipale des finances réunie le 24 avril 2026 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- de dire que les taux d'imposition sont les suivants pour 2026:

- \* taxe foncière sur les propriétés bâties : 41,34%
- \* taxe foncière sur les propriétés non bâties : 53,88%
- \* taxe d'habitation : 9,62 %

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Tous les Conseillers municipaux ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
David RAFFÉ

La secrétaire de séance

Christine ENTEM

<b>TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>
Sous le N° 017-211702550-20260430 --
<b>Accusé de Réception Préfecture</b> Reçu le :     /     / 2026



MAIRIE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

NANCRAS

DU CONSEIL MUNICIPAL

17600

**Nombres de Conseillers :**

N°5/5/2026

En exercice : 15

Présents : 13

Absents : 2

L'an deux mil vingt-six, le trente avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-deux avril, s'est réuni à la Mairie, en session extraordinaire, sous la Présidence de M David RAFFÉ, Maire de la Commune.

Votant : 15 **PRESENTS** : Mmes ENTEM C, MERLAUD S, MONTUS A  
MICHAUD A, CORBINEAU P, ROTHER C

Pour : 15 MM DURAND L, RAFFE D, POULARD O, GRANDE G,  
MAGNY A, CAPPELLA B, GRENON B

Contre : 0 **ABSENTS EXCUSES** : Mme ROGER C et M BAYLE Q  
Mme ROGER C a donné pouvoir à M RAFFÉ D  
M BAYLE Q a donné pouvoir à M GRENON B

Abstention : 0 **SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme ENTEM C  
**DATE DE PUBLICATION** : 06 mai 2026

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026-BUDGET PRINCIPAL**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Monsieur Le Maire expose le contenu du budget principal de la Commune de Nanclas,

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

**VOTE** le budget primitif 2026 du budget principal de la Commune de Nanclas, en équilibre réel chapitre par chapitre, qui s'élève, tant en recettes qu'en dépenses aux montants suivants :

	Dépenses	Recettes
Investissement	271 357,31 €	271 357,31 €
Fonctionnement	1 186 352,35 €	1 186 352,35 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 457 709,66 €</b>	<b>1 457 709,66 €</b>

**PRÉCISE** que le budget de l'exercice a été établi en conformité avec la nomenclature M57.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Tous les Conseillers municipaux ont signé au registre.

<b>TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>
Sous le N° 017-211702550-20260430-
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : / / 2026



Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
David RAFFÉ

La secrétaire de séance,  
Christine ENTEM

MAIRIE

EXTRAIT

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**NANCRAS**  
**17600**

**Nombres de Conseillers :**

N°6/5/2026

En exercice : 15

Présents : 13

Absents : 2

L'an deux mil vingt-six, le trente avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-deux avril, s'est réuni à la Mairie, en session extraordinaire, sous la Présidence de M David RAFFÉ, Maire de la Commune.

Votant : 15

**PRESENTS :** Mmes ENTEM C, MERLAUD S, MONTUS A  
Mme MICHAUD A, ROTHER C, CORBINEAU P  
MM DURAND L, RAFFE D, POULARD O, GRANDE G  
MAGNY A, CAPPELLA B, GRENON B

Pour : 15

**ABSENTS EXCUSES :** Mme ROGER C et M BAYLE Q  
Mme ROGER C a donné pouvoir à M RAFFÉ D  
M BAYLE Q a donné pouvoir à M GRENON B

Abstention : 0

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme ENTEM C

Contre : 0

**DATE DE PUBLICATION :** 06 mai 2026

**OBJET : VERSEMENT DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2 121-29 et L 2 321-1,  
**VU** le vote du budget primitif 2026, intervenu le 30 avril 2026,

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité,  
Décide de verser, dans un premier temps, aux associations pour l'exercice 2026, les subventions telles que figurant ci-dessous :

- Institut BERGONIE : 50.00 €
- ADMR : 50.00 €
- Saujon Solidarité : 260€
- Anciens combattants saintais : 50€
- Association des conciliateurs de justice de la Cour d'Appel de Poitiers : 50€

Dit que les crédits sont ouverts à hauteur de 500 € à l'article 65748 au budget primitif de l'exercice 2026  
Indique que le tableau des subventions sera publié en annexe du budget primitif, conformément aux dispositions de la loi n°92-125 du 06 février 1992.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Tous les Conseillers municipaux ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
David RAFFÉ

La secrétaire de séance  
Christine ENTEM


**TELETRANSMIS AU  
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017-211702550-20260430--

**Accusé de Réception Préfecture**  
Reçu le : / / 2026



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**NANCRAS  
17600**

N°7/5/2026

**Nombres de Conseillers :**

En exercice : 15  
Présents : 13  
Absents : 2

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-deux avril, s'est réuni à la Mairie, en session extraordinaire, sous la Présidence de M. D. RAFFE, Maire de la Commune.

**PRÉSENTS** : Mmes ENTEM C, MERLAUD S, MICHAUD A, MONTUS A, ROTHER C, CORBINEAU P, MM DURAND L, GRANDE G, RAFFE D,

MAGNY A, GRENON B, CAPPELLA B, POULARD O

**ABSENTE EXCUSÉE** : Mme ROGER C, M BAYLE Q

Mme ROGER C a donné pouvoir à M RAFFE D

M BAYLE Q a donné pouvoir à M GRENON B

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme ENTEM C

**DATE DE PUBLICATION** : 06 mai 2026

**OBJET : PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE NANCRAS  
AU BUDGET DE L'ALSH LA TRIBU DE NAVA 2026**

L'ALSH La tribu de Nava, installé sur la Commune de Nancras, sollicite pour l'année 2026 une participation de la commune de Nancras à son budget de fonctionnement de 2 872,51€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer à la Tribu de Nava une participation à son budget de fonctionnement d'un montant de 2 872,51€.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir
- d'imputer la dépense sur le budget principal de la Commune à l'article 657382.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Tous les Conseillers municipaux ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
David RAFFÉ

<b>TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>
Sous le N° 017-211702550-20260430 -- ----- --
<b>Accusé de Réception Préfecture</b> Reçu le : _ / _ / 2026



La secrétaire de séance  
Christine ENTEM

NANCRAS

17600

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT

Nombres de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Absents : 2

N°8/5/2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-deux avril, s'est réuni à la Mairie, en session extraordinaire, sous la Présidence de M. D. RAFFE, Maire de la Commune.

**PRÉSENTS** : Mmes ENTEM C, MERLAUD S, MICHAUD A, MONTUS A, ROTHER C, CORBINEAU P,

MM DURAND L, GRANDE G, RAFFE D, MAGNY A, GRENON B, CAPPELLA B, POULARD O

**ABSENTE EXCUSÉE** : Mme ROGER C, M BAYLE Q

Mme ROGER C a donné pouvoir à M RAFFE D

M BAYLE Q a donné pouvoir à M GRENON B

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme ENTEM C

**DATE DE PUBLICATION** : 06 mai 2026

**OBJET : REPARTITION DU BUDGET « FOURNITURES SCOLAIRES »**  
**sur les Communes du RPI Balanzac-Nancras-Sablanceaux**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la répartition du budget « fournitures scolaires » sur les Communes du RPI Balanzac-Nancras-Sablanceaux.

Les Maires des trois communes ont travaillé ensemble et proposent à leur Conseil Municipal la répartition suivante :

Le budget total du poste fournitures scolaires :

$55€ \times 147 \text{ élèves} = 8\,085€$

16 élèves sont domiciliés en dehors des trois Communes du RPI.

Soit  $55 \times 16 = 880€ : 3 = 293,33 €$ .

La participation des Communes s'établit sur le principe de la domiciliation des enfants.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

*Le Conseil Municipal, accepte, cette répartition qui représente pour la commune de NANCRAS :*

$55€ \times 43 = 2365€ + 293,33€ \text{ (élèves hors commune)} = 2658,33€$

660€ seront versés à BALANZAC

880 € seront versés à SABLONCEAUX

En contrepartie, elle recevra pour les enfants scolarisés dans la Commune :

- 1155 € de la Commune de Balanzac
- 1000€ de la Commune de Sablanceaux.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé au registre

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
David RAFFÉ

La secrétaire de séance

Christine ENTEM

<b>TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>
Sous le N° 017-211702550-20260430- -----
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : / / 2026



**Mairie de**

**NANCRAS**  
**17600**

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°9/5/2026

**Nombres de Conseillers :**

En exercice : 15  
Présents : 13  
Absents : 2

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-deux avril, s'est réuni à la Mairie, en session extraordinaire, sous la Présidence de M. D. RAFFE, Maire de la Commune.  
**PRÉSENTS** : Mmes ENTEM C, MERLAUD S, MICHAUD A, MONTUS A, ROTHER C, CORBINEAU P, MM DURAND L, GRANDE G, RAFFE D, MAGNY A, GRENON B, CAPPELLA B, POULARD O  
**ABSENTE EXCUSÉE** : Mme ROGER C, M BAYLE Q  
Mme ROGER C a donné pouvoir à M RAFFE D  
M BAYLE Q a donné pouvoir à M GRENON B  
**SECRETARE DE SEANCE** : Mme ENTEM C  
**DATE DE PUBLICATION** : 06 mai 2026

**OBJET : NOMINATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE AUPRES DU MINISTERE DE LA DEFENSE**

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'il convient de désigner un correspondant défense auprès du ministère de la défense.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne :  
Monsieur Bruno CAPPELLA

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé au registre  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
David RAFFÉ



La secrétaire de séance  
Christine ENTEM



**TELETRANSMIS AU  
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017-211702550-20260430 --

**Accusé de Réception Préfecture**  
Reçu le : \_\_ / \_\_ / 2026

